

**VENDREDI 10 JUILLET 2020**  
**À 18h30**

**Dans la salle du conseil de la nouvelle mairie**

Convocation du vendredi 3 juillet 2020

**MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :**

M. J-L GUYADER, M. P-Y TIPPA, Mme J FAVIER, M. J-M SALAMAN, M. D SOUCHON, M. L FAIPEUR, M. S BERNARD, Mme C JUNG, Mme S GRIVET, Mme Z ALLORY.

**Excusés** : M. J-M BRISON, Mme E CHAMPION, M. F MERCIER, M. M LANCESSEUR Mme A SCRIBANTE

**Pouvoir** : M. F MERCIER a donné pouvoir à M. P-Y TIPPA, M. J-M BRISON a donné pouvoir à M. J-M. SALAMAN. Mme E CHAMPION a donné pouvoir à M. L FAIPEUR. M. M LANCESSEUR a donné pouvoir à Mme S GRIVET, Mme A SCRIBANTE a donné pouvoir à Mme C JUNG.

**Secrétaire de séance : M. Pierre-Yves TIPPA**

**1-Modification du tableau des emplois**

**Délibération N°2020 16 : Tableau des emplois permanents**

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade, M. Le Maire propose de fixer le tableau des emplois permanents comme suit :

		Non pourvu	Effectivement pourvu titulaire préciser TC ou TNC	Effectivement pourvu contractuel préciser TC ou TNC
Catégorie C	Adjoint Administratif		1 TNC	
Catégorie C	Adjoint Administratif – secrétaire de mairie		1 TC	
	<b>TOTAL Filière administrative</b>		<b>2</b>	
Catégorie C	Agent technique		1 TC 1 TNC	
	<b>Total filière technique</b>		<b>2</b>	
Catégorie C	ATSEM			2 TNC

	<b>Total sociale</b>			<b>2</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0</b>	<b>4</b>	<b>2</b>

## **2- Questions diverses :**

### **2-1 Présentation du logiciel de vidéosurveillance**

Dans le cadre du projet de la mise en place de la vidéosurveillance dans le secteur du château Messimy et du théâtre de verdure et afin de pouvoir comparer les différentes propositions, le logiciel de lecture de la vidéosurveillance proposé par la société Bouygues est succinctement présenté à l'ensemble du conseil municipal.

### **2-2 Mise en place des barrières chemin de la Loz et chemin du Moulin**

Afin de répondre aux problèmes d'incivilités le long de la rivière d'Ain et à l'anarchie concernant les stationnements, Monsieur le maire propose que des barrières soient installées chemin de la Loz et chemin du Moulin afin de limiter les accès de ces voies particulièrement fragiles aux seuls ayants droits et services d'urgences et techniques.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité la mise en place de barrière avec la signalisation verticale associée et autorise la maire à prendre des arrêtés de circulation.

### **2-3 Circulation et incivilités vers le château Messimy**

Monsieur le Maire informe le conseil que de nombreuses incivilités ont été constatées aux abords du château et malgré la mise en place de ralentisseurs type « coussins Berlinois » allée du château, le comportement de certains peut présenter un danger pour les autres (vitesse, dérapage, .....). Il propose de réfléchir à la mise en place de barrières et limiter l'accès à partir d'une certaine heure et rappeler l'interdiction de circulation de tous véhicules motorisés dans le parc.

Après accord par le conseil municipal, la commission voirie, sécurité et réseaux est chargée de faire des propositions d'emplacement.

La séance est levée à 20h30.